

Steinfort, le 22 février 2023

AVIS

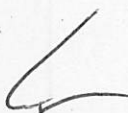
Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 1/2022/0462/145 du 7 février 2023 du **Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire** accorde à la société PROXIMUS Luxembourg SA d'exploiter un émetteur d'ondes électromagnétiques à Grass, 8, rue Dr. Elvire Engel, numéro cadastral 283/698, section D de Grass.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public.

pour le Collège des bourgmestre et échevins


Sammy Wagner
Bourgmestre




Diane Stockreiser-Pütz
Secrétaire communal